

# ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

## FRAIS SCOLAIRES POUR ÉLÈVES ÉTRANGERS

N.B. :

Certains élèves étrangers pourraient être exemptés de la contribution financière.  
Consultez les pages suivantes pour savoir si vous êtes éligibles.

PROGRAMMES (N <sup>o</sup> )	DROITS DE SCOLARITÉ	FRAIS POUR MATÉRIEL SCOLAIRE
DEP - Boucherie de détail (5268)	10 132 \$CA	383 \$CA
DEP – Boulangerie (5270)	8 406 \$CA	259 \$CA
DEP – Cuisine (5311)	16 616 \$CA	383 \$CA
ASP – Cuisine actuelle du Québec (5324)	6 097 \$CA	163 \$CA
DEP – Pâtisserie (5297)	14 466 \$CA	460 \$CA
DEP – Réception en hôtellerie (5283)	7 240 \$CA	190 \$CA
DEP – Service de la restauration (5293)	10 519 \$CA	299 \$CA
ASP – Sommellerie (5314)	4 875 \$CA	290 \$CA

## ANNEXE

### PERSONNES OU CATÉGORIES DE PERSONNES EXEMPTÉES DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Application des règles budgétaires		Pièces justificatives (exemples à l'annexe 7)	Valeurs Charlemagne		
Catégories de personnes		L'une ou l'autre de ces pièces est requise et doit être valide au moment où l'élève commence sa formation	FGJ	FGA	FP
1	<input type="checkbox"/> Un agent diplomatique d'un gouvernement étranger faisant partie d'une mission diplomatique au Canada	<input type="checkbox"/> Attestation provenant du Protocole du MRI	30	30	30
2	<input type="checkbox"/> Un fonctionnaire consulaire affecté à un poste consulaire établi au Québec ainsi qu'un représentant affecté à ce bureau du gouvernement étranger au Québec			ou	
3	<input type="checkbox"/> Un membre du personnel administratif, technique ou de service d'une mission diplomatique visé à la catégorie 1 ou 2 ainsi qu'un poste domestique du chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire		03	03	03
4	<input type="checkbox"/> Un représentant d'une mission permanente d'un gouvernement étranger, membre d'une organisation internationale gouvernementale établie au Québec				
5	<input type="checkbox"/> Un membre du personnel administratif, technique ou de service, d'une mission permanente visée à la catégorie 4 ainsi qu'un domestique privé du chef de la mission permanente				
6	<input type="checkbox"/> Un fonctionnaire d'une organisation internationale gouvernementale établie au Québec, ainsi qu'un domestique privé du dirigeant de l'organisation				
7	<input type="checkbox"/> Un employé d'une organisation internationale non gouvernementale que le gouvernement du Québec reconnaît en vertu d'un décret (décret 1779-88 du 30 novembre 1988) pour la durée de son emploi				
8	<input type="checkbox"/> Un conjoint et l'enfant à charge d'une des personnes mentionnées aux catégories 1 à 7 ou l'enfant à charge du conjoint				

Application des règles budgétaires		Pièces justificatives (exemples à l'annexe 7)	Valeurs Charlemagne		
Catégories de personnes		L'une ou l'autre de ces pièces est requise et doit être valide au moment où l'élève commence sa formation	FGJ	FGA	FP
9	<input type="checkbox"/> Titulaire d'un permis de travail mentionnant un lieu d'emploi au Québec et qui suit des cours de francisation à l'éducation des adultes	<input type="checkbox"/> Permis de travail, codes 07, 08, 20, 22, 23, 25, 26, 28 ou 98 (exemple 10) et le code 27, si la personne est titulaire d'un CSQ délivré au Canada et <input type="checkbox"/> Lettre de l'employeur au Québec si aucun emploi n'est indiqué au permis	S.O.	31	S.O.
	<input type="checkbox"/> Personne exemptée d'être titulaire d'un permis de travail et qui suit des cours de francisation aux adultes	<input type="checkbox"/> Document délivré par CIC indiquant que la personne est exemptée de l'obligation d'être titulaire d'un tel permis (exemples 11 et 11 A) et <input type="checkbox"/> Lettre de l'employeur au Québec	S.O.	03	S.O.
10	<input type="checkbox"/> Enfant à charge du titulaire du permis de travail visé à la catégorie 9	<input type="checkbox"/> Permis de travail visé à la catégorie 9 et <input type="checkbox"/> Document officiel démontrant la filiation avec le titulaire du permis de travail	32	32	32
	<input type="checkbox"/> Conjoint du titulaire du permis de travail visé à la catégorie 9	ou <input type="checkbox"/> Document officiel démontrant l'union des conjoints et <input type="checkbox"/> CAQ (exemple 14) et <input type="checkbox"/> Permis d'études (exemple 13)	03	03	03
11	<input type="checkbox"/> Titulaire d'un permis de séjour temporaire et son enfant à charge	<input type="checkbox"/> Permis de séjour temporaire codes 86 à 95 (annexe 12) et <input type="checkbox"/> Permis d'études si élève est majeur (exemple 13) et <input type="checkbox"/> Preuve du lien de filiation pour l'enfant à charge du titulaire du PST	33	33	33
12	<input type="checkbox"/> Personne visée à l'art. 1 de la LIP à la charge du titulaire d'un permis d'études autorisé à fréquenter un établissement d'enseignement au Québec	<input type="checkbox"/> Preuve du lien de filiation avec le titulaire du permis d'études et Permis d'études du parent code 07, 08, 30, 32, 36, 38 ou 39 (exemple 13) et le code 37, si la personne est titulaire d'un CSQ délivré au Canada	34	S.O.	34
			03	S.O.	03

Application des règles budgétaires		Pièces justificatives (exemples à l'annexe 7)	Valeurs Charlemagne		
Catégories de personnes		L'une ou l'autre de ces pièces est requise et doit être valide au moment où l'élève commence sa formation	FGJ	FGA	FP
13	<input type="checkbox"/> Personne qui vient au Québec dans le cadre d'un programme d'échange scolaire d'une durée maximale d'un an et qui possède un CAQ	<input type="checkbox"/> CAQ avec mention du programme d'échange (annexe VI) ou <input type="checkbox"/> Lettre de l'un des organismes reconnus par le Ministère (annexe VI) <hr/> Nom de l'organisme :	35  03	S.O.  S.O.	S.O.  S.O.
14	<input type="checkbox"/> Ressortissant d'un État (France) qui a signé une entente avec le gouvernement du Québec en vue de l'exemption de la contribution financière <hr/> <input type="checkbox"/> L'enfant mineur qui accompagne l'un de ses parents titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études est exempté d'être titulaire d'un CAQ et d'un permis d'études	<input type="checkbox"/> Passeport français valide et <input type="checkbox"/> Permis d'études (si élève majeur) et <input type="checkbox"/> CAQ ou <input type="checkbox"/> Passeport français valide de l'enfant et <input type="checkbox"/> Preuve de filiation avec le titulaire du permis d'études ou de travail et <input type="checkbox"/> Permis de travail ou permis d'études du parent	36  03	36  03	36  03
15	Personne visée à l'article 1 de la LIP qui fréquente une école : <input type="checkbox"/> Demandeur d'asile <hr/> <input type="checkbox"/> Demande d'asile refusée, mais présence sur le territoire permise	<input type="checkbox"/> Document du demandeur d'asile (exemple 15) et <input type="checkbox"/> PFSI à l'échéance de 3 ans de la date d'émission du DDA (exemple 15 A) ou <input type="checkbox"/> Avis de décision de la CISR (exemples 16 et 16 A) et <input type="checkbox"/> PFSI (exemple 15 A)	37  03	S.O.  03	S.O.  03
16	Personne visée à l'art. 2 LIP et qui suit des cours d'alphabétisation/francisation en FGA <input type="checkbox"/> Demandeur d'asile <hr/> <input type="checkbox"/> Demande d'asile refusée, mais présence sur le territoire permise	<input type="checkbox"/> Document du demandeur d'asile (exemple 15) et <input type="checkbox"/> PFSI à l'échéance de 3 ans de la date d'émission du DDA (exemple 15 A) ou <input type="checkbox"/> Avis de décision de la CISR (exemple 16 et 16 A) et <input type="checkbox"/> PFSI (exemple 15 A)	S.O.  S.O.	38  03	S.O.  S.O.

Application des règles budgétaires		Pièces justificatives (exemples à l'annexe 7)	Valeurs Charlemagne		
Catégories de personnes		L'une ou l'autre de ces pièces est requise et doit être valide au moment où l'élève commence sa formation	FGJ	FGA	FP
17	Personne visée par une demande de résidence permanente au titre de la catégorie de regroupement familial ou pour motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public	<input type="checkbox"/> CSQ de l'élève indiquant un Bureau fédéral au Canada (champ 17) et <input type="checkbox"/> Lettre de CIC (exemples 17, 18, 18A et 19) et <input type="checkbox"/> Permis d'études code 37 si l'élève est majeur	39  03	39 ou 03	39  03
18	<input type="checkbox"/> Personne qui s'est vu reconnaître le statut de réfugié et titulaire d'un CSQ	<input type="checkbox"/> CSQ de l'élève indiquant un code R8 ou RA (champ 9) et <input type="checkbox"/> Permis d'études si élève majeur	40  3	40 ou 3	40  3
19	<input type="checkbox"/> Élève citoyen canadien ou résident permanent qui fréquente <b>une école</b> en FGJ et qui réside au Québec durant l'année scolaire  <input type="checkbox"/> Élève né hors du Canada, inscrit dans une école, dont l'un des parents est citoyen canadien ou résident permanent. Pour l'application de ce critère, le parent réfugié reconnu, titulaire d'un CSQ R8 est assimilé à un résident permanent. Joindre au dossier de l'élève les pièces justificatives indiquées au critère 18 précité.	<input type="checkbox"/> Preuve de citoyen canadien ou résident permanent (voir la section prémisses) et <input type="checkbox"/> Preuve de résidence au Québec durant l'année scolaire (annexes III et IV) ou <input type="checkbox"/> Certificat de naissance de l'enfant, délivré hors Canada ou par le DEC et portant le nom des parents pour démontrer le lien de filiation avec le parent  et <input type="checkbox"/> Pièce qui démontre le statut de citoyen canadien ou de résident permanent de l'un des parents (voir la section prémisses et le critère A du Règlement au bloc 1) et <input type="checkbox"/> CAQ de l'enfant (exemple 14) <sup>1</sup> et <input type="checkbox"/> Preuve de résidence au Québec durant l'année scolaire (annexe III et IV)	41  03	S.O. ou S.O.	S.O.  S.O.
20	<input type="checkbox"/> Élève citoyen canadien ou résident permanent qui fréquente un centre d'éducation des adultes et qui réside au Québec durant l'année scolaire	<input type="checkbox"/> Preuve de citoyen canadien ou résident permanent (voir la section prémisses) et <input type="checkbox"/> Preuve de résidence au Québec durant l'année scolaire (annexes III et IV)	S.O.  S.O.	42 ou 03	S.O.  S.O.

<sup>1</sup> Le financement n'est pas tributaire du CAQ pour l'enfant né hors Canada, dont la preuve de filiation est démontrée

Application des règles budgétaires		Pièces justificatives (exemples à l'annexe 7)	Valeurs Charlemagne		
Catégories de personnes		L'une ou/et l'autre de ces pièces est requise et doit être valide au moment où l'élève commence sa formation	FGJ	FGA	FP
21	<input type="checkbox"/> Dans la limite du quota des exemptions attribuées par le MELS, tout élève étranger inscrit à temps plein dans un programme menant à un DEP ou un ASP et sélectionné par Éducation internationale	<input type="checkbox"/> Lettre officielle d'Éducation internationale	S.O. S.O.	S.O. S.O.	43 ou 03
22	<input type="checkbox"/> Tout récipiendaire d'une bourse dans le cadre du Programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers en formation professionnelle géré par Éducation internationale	<input type="checkbox"/> Lettre officielle d'Éducation internationale	S.O. S.O.	S.O. S.O.	44 ou 03
<b>PARTICULARITÉ</b> Citoyen canadien ou résident permanent qui poursuit des études à temps plein au secteur de la formation professionnelle et qui demeure au Québec durant ses études					
	<input type="checkbox"/> Citoyen canadien ou <input type="checkbox"/> Résident permanent	<input type="checkbox"/> Preuve de citoyen canadien (voir la section prémisses du Règlement au bloc 1) ou <input type="checkbox"/> Preuve de résident permanent (voir la section prémisses du règlement au bloc 1) et <input type="checkbox"/> Preuve de résidence au Québec durant ses études (Annexes III et IV)	S.O. S.O.	S.O. S.O.	70 ou 05 71 ou 06
<b>CAUSE HUMANITAIRE</b> <input type="checkbox"/> Continuité de formation depuis 1997-1998 dans un établissement de formation subventionné <input type="checkbox"/> Élève qui fréquente un centre de détention au secteur de l'éducation des adultes <input type="checkbox"/> Dérogation autorisée par le ministre		<input type="checkbox"/> Relevé de notes qui démontre la continuité scolaire <input type="checkbox"/> Code de bâtiment déclaré à Charlemagne 797 et 798 <input type="checkbox"/> Lettre de dérogation signée par le ministre	60 04 S.O. S.O.	60 04 61 04	60 04 S.O. S.O.
			62 04	62 04	62 04